

Lundi 8 juillet 2024

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil
au 4, rue du Couvent, le lundi 8 juillet 2024 à 20 h 00.**

Sont présents : Mesdames les conseillères Marie-Josée Caron et Julie Nadeau
et Messieurs les conseillers, Bernard Fortin et Matthieu Gagné sous la
présidence de Monsieur Gilles Plourde, maire formant quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le
maire déclare la séance ouverte.

2024-07-158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la
présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2024-07-159

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2023 PAR LA FIRME COMPTABLE MALLETTE S.E.N.C.R.L.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-
Bruno-de-Kamouraska accepte le rapport financier de l'année 2023, tel que
préparé par la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L., et représentée par
Monsieur Pascal Briand.

2024-07-160

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

ATTENDU QU'il y a une période électorale partielle le 14 juillet 2024 et que
dimanche le 7 juillet était le jour du vote par anticipation;

ATTENDU QUE selon l'article 154 du code municipal (C.27.1), toute séance
peut être ajournée par le conseil à une autre heure du même jour ou à un jour
subséquent, sans qu'il soit nécessaire de donner avis de l'ajournement aux
membres qui n'étaient pas présents, sauf le cas de l'article 155;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-
Bruno-de-Kamouraska soit ajournée au mardi, 9 juillet 2024 à la salle du
conseil, au 4, rue du Couvent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions ont été posées concernant le rapport financier 2023 lesquelles ont été répondues par M. Pascal Briand de la firme comptables.

2024-07-161

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 15.

Gilles Plourde, maire

« Je, Gilles Plourde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles Plourde, maire